



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-37441>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-37441**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de La Garde

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830062200014

Ville : La Garde

Code postal : 83957

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1625585>

Identifiant interne de la consultation : 25AIRESDEJEUXRELANCELOT2

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Programmation

Numéro de téléphone du contact : +33 494089805

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/04/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD CADRE A COMMANDES : PRESTATIONS DE CONTROLE, DE MAINTENANCE, ET D'ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE LA GARDE RELANCE LOT 2 SUITE A DECLARATION SANS SUITE

Code CPV principal - Descripteur principal : 50870000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente procédure est soumise aux règles du Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 ainsi qu'à l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la Commande Publique (CCP) La procédure de consultation retenue est une procédure adaptée, passée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-5 du CCP. Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de services

Lieu principal d'exécution du marché : BP 121 83957 - LA GARDE

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 2 : Entretien et maintenance des aires de jeux

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50870000

Lieu d'exécution du lot : Ville de La Garde

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : *Conformément aux articles R2144-4 et suivants ainsi qu'à l'article R.2161-4 du CCP, l'acheteur public peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. * Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit par période de 12 mois sans que sa durée totale ne dépasse quarante-huit mois * Si le marché a atteint son montant maximal de commandes durant la période en cours, la période suivante prendra effet immédiatement par reconduction expresse. Si cette période est la dernière du marché celui-ci prendra fin *Les prestations, objet du présent marché pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de l'article R.2122-7 du CCP et qui seront exécutées par l'attributaire du marché initial. *A l'issue d'une première analyse, l'acheteur public pourra procéder à une négociation dans le respect des règles de la commande publique et conformément à l'article 13.4 du règlement de la consultation. *Seule fait foi l'adresse électronique renseignée dans le registre de retrait des dossiers de consultation généré par le profil acheteur. Cette adresse électronique conditionne l'effectivité des échanges intervenant entre l'acheteur et l'opérateur économique. En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de l'acheteur d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant. *Un avis d'attribution sera publié suite à la notification du marché, sur le profil acheteur (plateforme de dématérialisation) de la ville - <http://www.marches-publics.info>. * -Instance chargée des procédures de recours :Tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine BP 40510 83041 TOULON Cedex 9 - 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89 -greffe.ta-

toulon@juradm.fr <http://www.ta-toulon.juradm.fr> -Organe chargé des procédures de médiation :
Tribunal administratif de Toulon-5 rue Racine BP 40510 83041 Toulon Cedex 9 -Tél : 04 94 42 79 30 -
Fax : 04 94 42 79 89 - greffe.ta-toulon@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des
recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu
aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la
signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être
exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une
décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2
mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus,
toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers
justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant l'accomplissement des
mesures de publicité appropriées. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application
informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. Vous pouvez
contester la présente en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à
compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens » accessible
sur le site internet - www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2025